

A Neuchâtel, la bataille des rives

DROIT DE PASSAGE A huit mois des élections cantonales, les Verts neuchâtelois font aboutir la première initiative de leur histoire. Le sujet touche la population

YELMARC ROULET
@YelmarcR

Les Verts neuchâtelois sont fiers: ils viennent de faire aboutir la première initiative populaire de leur histoire. Objectif: rendre accessible «pour toutes et tous» la rive cantonale du lac de Neuchâtel dans son entier. Ce résultat n'est pas encore officialisé, mais les 5600 signatures recueillies, alors que 4500 suffisent, permettent de tenir l'aboutissement pour certain.

«C'est une idée ancienne chez les Verts, qui était dans un tiroir», explique Clarence Chollet, la présidente du parti cantonal. Il a suffi de quelques avancées obtenues par les militants des rives publiques dans d'autres cantons pour la remettre d'actualité. Cette initiative permet aux Verts d'être visibles en vue des élections cantonales du 2 avril prochain. Faute d'un sujet plus brûlant? «Ce n'est peut-être pas un thème vital, mais il touche toute la population», répond la présidente.

Un tiers qui pose problème

Les initiants l'admettent: il est plus aisé d'accéder aux rives neuchâteloises qu'à d'autres. Sur les 34 km qui vont de Marin à Vaumarcus, les écologistes neuchâtelois ont identifié dix kilomètres environ qui posent problème, soit un petit tiers. A titre de comparaison, seule la moitié du littoral lémanique est ouverte aux promeneurs. En moyenne, car ce pourcentage varie fortement selon les tronçons. La population de l'agglomération lausannoise est particulièrement bien servie, alors que sur La Côte vaudoise les deux tiers des rives sont privatisés. Dans le canton de Genève, l'accès public se limite pratiquement aux parcs et aménagements de la Ville.

Les Verts neuchâtelois ne veulent pas se satisfaire d'une situation comparativement bonne. Ils reprochent aux autorités communales et cantonales de ne pas concrétiser un droit de passage pourtant déjà reconnu dans le droit cantonal des eaux. Dans les zones identifiées comme points noirs, des proprié-

étaires riverains s'ingénient à dissuader le passage ou à le rendre impossible, par une clôture, un bateau amarré en chicane, une végétation envahissante.

«Je n'aime pas les panneaux «Attention chien méchant» et, quand un propriétaire me reproche de passer sur son terrain, je lui réponds que je suis dans mes droits en brandissant la loi de 1936», assure Frédéric Chiffelle, professeur de géographie émérite de l'Université de Neuchâtel et membre du comité d'initiative. Un sentier continu serait un argument touristique de poids pour le canton, ajoute-t-il.

L'initiative exige aussi la suppression de quelques dérogations au libre passage concédées par l'Etat. Celles-ci servent notamment à pro-

«Quand un propriétaire me reproche de passer sur son terrain, je lui réponds que je suis dans mes droits en brandissant la loi de 1936»

FRÉDÉRIC CHIFFELLE, PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE ÉMÉRITE, MEMBRE DU COMITÉ DE L'INITIATIVE

téger le chiffre d'affaires de la piscine de Neuchâtel et la tranquillité des patients de l'hôpital psychiatrique de Préfargier, à La Tène. En revanche, les Verts ne remettent pas en question la protection dont bénéficient aujourd'hui quelques sites naturels sur la rive nord du lac.

Le slogan «des rives pour tous» est plutôt une nouveauté chez les écologistes, qui préfèrent dans d'autres circonstances protéger la nature du passage humain. L'ouverture réclamée sur la rive nord est un contrepoint piquant à la fermeture obtenue sur la rive sud,



Les Verts Clarence Chollet, Fabien Fivaz et Céline Vara au bord du lac de Neuchâtel, dont ils aimeraient rendre les rives accessibles partout. (EDDY MOTTAZ)

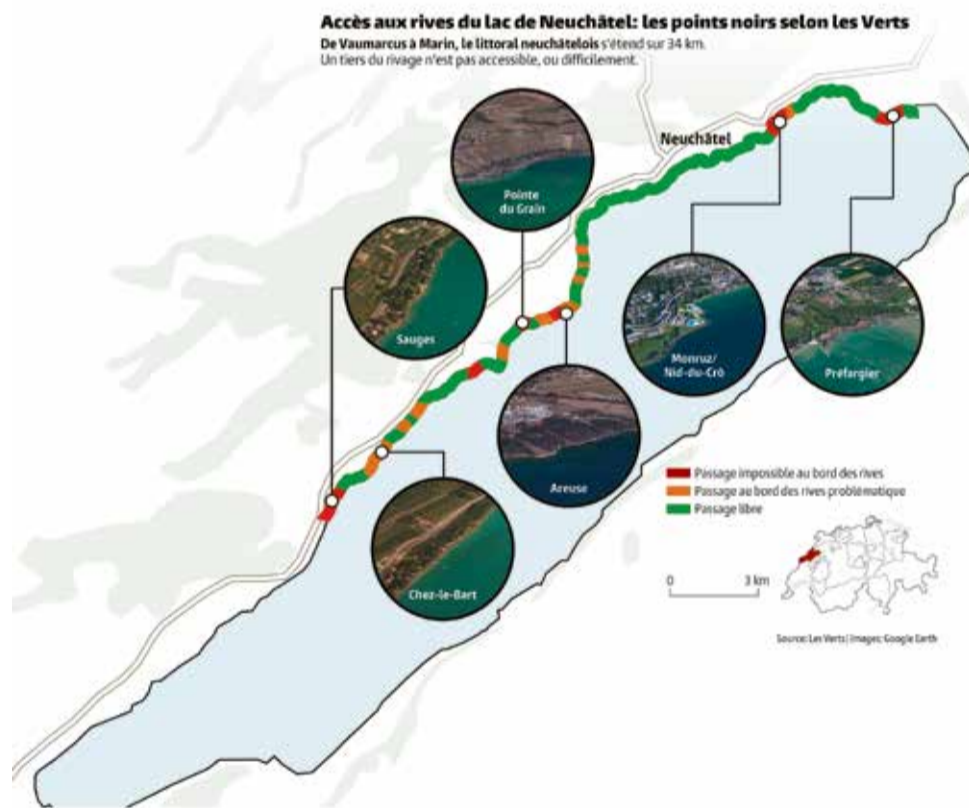
transformée pour l'essentiel en réserve (Grande Cariçaie), dont les milieux écologistes ont réussi à chasser baigneurs, nudistes et autres promeneurs.

«Je pense que l'initiative des Verts relève surtout du marketing préélectoral, car je n'ai pas souvenir qu'ils aient été très actifs sur ce dossier au parlement ces dernières années, relève Damien Humbert-Droz, président du groupe PLR. Le cas échéant, l'initiative devra être appliquée avec mesure et l'Etat devra aménager en priorité ses propres tronçons.»

Propriétaires pas inquiets

Si la bataille des rives s'étend au lac de Neuchâtel, c'est qu'ailleurs les choses bougent. A Genève, la commission parlementaire traitera prochainement une motion demandant un état des lieux qui n'a jamais été fait. «Les propriétaires ont acheté une parcelle et la vue sur le lac qui va avec, mais pas la jouissance exclusive de la rive», argumente le député PS Cyril Mizrahi, auteur de la motion.

Quant au fondateur du mouvement Rives publiques, Victor von Wartburg, il a été acquitté en décembre 2015 par la justice vaudoise de l'accusation de dommages à la propriété pour avoir cisaillé un grillage illégal (LT du 18.12.2015). Un jugement qui a stimulé l'initiative neuchâteloise. Rives publiques attend des décisions judiciaires sur le fond des litiges de Mies et Tannay (VD) avant de lancer, en 2017 peut-être, une initiative fédérale envisagée depuis longtemps. En attendant, son président s'impatiente de



la «mauvaise volonté» de l'Etat de Vaud, qui rechigne à faire du marchepied traditionnellement reconnu un droit de passage général. «La cause des rives est populaire, mais c'est la politique qui freine», s'indigne le militant.

Que le combat soit moins âpre à Neuchâtel qu'ailleurs, pour le moment du moins, se remarque dans le fait que les riverains concernés ne semblent pas s'inquiéter. «Au-

acun d'entre eux ne m'a contacté à ce sujet», explique Yann Sunier, directeur de la Chambre immobilière et député PLR. A titre de comparaison, leurs homologues lémaniques se sont organisés depuis longtemps dans l'Association des propriétaires riverains des lacs vaudois (April).

Le conseiller d'Etat neuchâtelois Laurent Favre, chargé du dossier, n'a pas pris position sur cette ini-

tiative. Sa priorité consiste à faire approuver par ses collègues du gouvernement, début 2017, un plan directeur des rives du lac, dont l'objectif est de concilier les divers intérêts en jeu. Un article de l'initiative ne manque pas d'inquiéter le canton: celui qui met à la charge de l'Etat, comme un baume pour les propriétaires touchés, l'entretien du chemin riverain sur le domaine privé. ■

EN BREF

Olivier Jornot recadré

Le procureur général de Genève, Olivier Jornot, a été sermonné par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour son comportement inadéquat lors d'une soirée entre collègues du Ministère public. Selon la *Tribune de Genève*, qui cite des extraits de la décision du CSM, Olivier Jornot s'est rendu coupable «d'un manquement disciplinaire». Le procureur général a toutefois échappé à une sanction, car les gestes qu'il a eus lors d'un flirt avec une procureure, sa subalterne dans la vie professionnelle, ne sont pas si graves. Olivier Jornot «a manqué pendant environ deux heures à son obligation de veiller à conserver un comportement irréprochable» et il «s'est repris rapidement». ATS

Votations

Trois partis, neuf mots d'ordre

L'initiative AVSplus, soumise au peuple le 25 septembre, est balayée par l'UDC et le PDC. Les deux formations soutiennent en revanche la nouvelle loi sur le renseignement. Pour les Verts, c'est l'inverse: oui à AVSplus et non à la nouvelle loi sur le renseignement. Dernier objet en votation, l'initiative Economie verte est refusée par les deux partis bourgeois. UDC, PDC et Verts ont tenu samedi leur assemblée des délégués. Ceux de l'UDC ont rejeté l'initiative AVSplus de l'Union syndicale suisse par 338 voix contre 15. D'après eux, une augmentation de 10% des rentes plomberait les efforts d'assainissement de l'AVS et ne profiterait pas aux rentiers les plus modestes. Le PDC dit aussi clairement non. L'initiative est jugée trop chère par les démocrates-chrétiens: elle met l'AVS en danger au lieu de la protéger. Par 293 voix contre 7 et 4 abstentions, les délégués et sympathisants du PDC ont opté pour le rejet. Les délégués des Verts ont invité

en revanche à voter oui à la hausse de la rente AVS, avec deux non et six abstentions. La nouvelle loi sur le renseignement fait un tabac auprès des deux partis de droite. Les délégués de l'UDC l'approuvent par 355 voix contre 12. Ils ont soutenu les arguments de leur conseiller fédéral Guy Parmelin. Le comité directeur du PDC s'est prononcé vendredi sur ce texte. Il a recommandé à l'unanimité d'accepter la nouvelle loi fédérale sur le renseignement. Les Verts ne sont pas sur la même longueur d'onde. Ils disent non à ce texte, avec seulement un oui et six abstentions. Quant à l'initiative Economie verte des écologistes, elle est sans surprise soutenue à l'unanimité par les Verts. Le texte a cependant été refusé par le comité directeur de l'UDC. Au PDC, c'est aussi le comité directeur du parti qui s'est prononcé: il a suggéré, par 37 voix contre 1, de faire subir le même sort à l'initiative. ATS

PUBLICITÉ

ECOLE LEMANIA
Baccalauréat International en Anglais
Baccalauréat Français
Maturité Suisse

Construisons ensemble un avenir qui vous correspond.

ECOLE LEMANIA
FONDÉE EN 1908 - A LAUSANNE!

+41 (0) 21 320 15 01
admission@Lemania.ch
www.Lemania.ch